

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 38

Artikel: [Conte en patois]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; -- ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affrancé

Lausanne, le 19 août 1863.

Le 14 septembre prochain, il y aura à Lausanne, pour la première fois, un rassemblement des divers corps de cadets du canton. Ces jeunes troupiers, au nombre de 700 environ, avec artillerie, infanterie, tambours, fifres et musique, composeront un petit corps d'armée fort respectable.

On sait que jusqu'à 1862, les élèves de chacun de nos établissements secondaires avaient un uniforme spécial ; il y avait à cette époque des corps de cadets à Lausanne (collège cantonal et école moyenne), Vevey et Yverdon. Ensuite de l'impulsion donnée par le département militaire et celui de l'instruction publique et des cultes, de nouveaux corps se sont organisés ou réorganisés à Morges, Aubonne, Rolle, Nyon, Orbe, Ste-Croix, Moudon, Payerne, Villeneuve et Bex. Un uniforme unique a été adopté pour tous les corps du canton, avec une marque distinctive au képi. Le nouvel uniforme, simple et très-gracieux, se compose d'une tunique en drap bleu, serrée à la taille par un ceinturon en cuir verni, d'un pantalon gris-bleu et d'un petit képi en drap.

Un règlement général régit ces divers corps et établit entre eux une certaine solidarité. C'est ainsi qu'un élève qui passe d'un établissement dans un autre reste au bénéfice du grade qu'il pouvait avoir dans le corps qu'il a quitté. L'admission dans le corps des cadets n'est pas limitée aux élèves des collèges-écoles moyennes ; il y a aussi des inscriptions volontaires qui permettent aux élèves des écoles primaires et à ceux des institutions particulières de prendre part aux exercices militaires. C'est ainsi qu'à Vevey, les élèves des écoles primaires portent depuis très-longtemps le même uniforme que leurs collègues des classes secondaires. Nous voudrions que Lausanne suive cet exemple ; on trouverait dans cette ville de nombreux éléments pour constituer deux ou trois compagnies de plus que celles qui existent ; on pourrait surtout organiser d'une manière un peu convenable le corps de musique, qui ne se soutient qu'avec peine, à cause des mutations si fréquentes qui se font dans nos écoles.

On pourrait aussi faire appel au dévouement de notre corps d'officiers qui ne demanderait pas mieux que de prêter son concours à la direction et à l'instruction de nos jeunes guerriers, quand on aura sérieusement manifesté la volonté de faire marcher l'institution des cadets. Nous avons vu à Morges, à Vevey et ailleurs, plusieurs officiers prendre une part très-active aux exercices militaires de la jeunesse ; il en sera de même à Lausanne quand on se décidera à faire un exercice chaque semaine, sans trop faire attention aux gouttes de pluie, au soleil et à la bise.

Nous espérons que la réunion de septembre aura pour effet de donner une nouvelle impulsion à ce qui a été fait jusqu'à ce jour et contribuera à établir des relations d'amitié entre les corps des cadets des diverses localités du pays.

S. C.

On écrit d'Ollon, 12 août au *Messager des Alpes* :

« Hier se célébrait le mariage de jeunes époux complètement étrangers à nos sociétés de jeunesse ; ils ne supposaient pas, par conséquent, être soumis aux contributions que les jeunes garçons persistent à prélever, en cas pareil, sur leurs co-sociétaires des deux sexes ; mais époux et parents comptaient sans la soif qui dévorent ces lurons. Les chandliers tonnèrent, et la députation officielle se rendit au domicile des époux réclamer du vin et... peut-être quelque chose de plus sonnant. On leur remplit une cocasse, en les priant de discontinuer leurs décharges ; mais la quantité de vin ne se trouvant pas proportionnée à leur appétit, ils firent des menaces qui reçurent un commencement d'exécution, et peu s'en est fallu que nous n'ayons vu se renouveler des scènes heureusement disparues depuis un siècle.

» On ne saurait trop flétrir ces habitudes de mendicité et d'orgie. »

Les faits mentionnés ci-dessus nous ont rappelé ce charmant conte patois que nous empruntons au *Conservateur Suisse*, et que nos abonnés reliront sans doute avec plaisir :

Ti sliau que sé mariavan, fallai que fissan beire

et chautà lé valet et lé fellié dau veladzo, au bein lau bailli na tropa d'étius. Nion n'ousâvé sé rebiffa, se bein que soce gravâve bounadrai lé zépau, que bein soveint n'an pas mé que lau fo po s'outa la fan et pahi lo bri.

Mon névau Pierro ne voliu pas satisfére lé valet que l'avion taxa à dix étius; lau de que l'amavé mî lé bailli ai pouro qu'ein avian mé fauta qué leur. Lé valet djuraran per ti lé diablio que sarian prau lo fére pahi coumein lé z'otro. La premira né, sein san z'alla dépéci na poucheinta baragne que séparave ion de sé tran dé la granta tzerriare, et la repliantaran au bi maitein dau tzan et pu aguelhîran la delesa au fin coutzet d'on nohî. La né d'apri, mé luron trésiran to son tzenévo, et sénaran dei favioulé à la pliaice. Lo deceindo né l'an prei sa tserri, et qnan l'on zu démontahie, lan porta breka apri breka su la louie (galerie); lé borri et lé z'applai, lé z'an clioula su la fraîta dau tai. Lo pouro Pierro fut d'obedzi dé lau livra lé dix étius la deimeindze.

Lo Tsatélain n'avai pas budzi canbin savai tota la manigance ; mî reculâvé po mi chautà. Quan lé valet voliuran ribota avoué lé zétius dé Pierro, lau dese : addan montra mé vei dein noutron coutumié la loi que vo baillié lo drai dé taxa lé dzein que sé mârian ? Ne répondiran pas lo mot. Vo tigno ti por dei laré dit lo Tsatélain, vo z'alla reindré lé zétius ; bounta lé ice et que dou dé vo lé reportan à Pierro. Lei allaran et revinre asse tou desein que n'avai pas voliu lé reprendre, et que le baillivé ai pouro. Vouaïque un brav'hommo, fe lo Tsatélain que vau mè à lli to solé que vo ti enseimblie ; ebein ! bounta z'ein atan por voutra porchon et cein fara cinquanta florin, et que lé dou mîmo lé portan to lodrai au menistre por lé distribua entré lé pourro de la perperrotze. Quan furan revenu, lo Tsatélain lau de : accutadé mé. Lo tzenévo que vo z'ai tré a éta estima sa t'étuis ; vo condanno a atzeta à la féna dé Pierro na demi dozanna de tzemise dé balla et bouna teila dé ménadze. Oreindrai, valet, veni ti avoué mé et se i-en à ion que ne vigné pas, lo meto ein preson por trei dzo. Lé mena au tzan de Pierro. Ora, eïfan ! rebouta gailla la delesa io l'étaï et tzouhi dé la bresi. Falliu obéi. Toté lé fémallé et ti lé z'einfans dau veladzo corressan apri leur en fasein dai recassaie. Quan to fu bein envoua, lau dese : su contein de vo ; vo z'ai refé dé dzo ce que vo z'avia gâta de né ; mî vo décliaro que se du houai on fa lo meindro tor à Pierro vo reindo ti cauchon le z'on por lé z'otro et que vo la lai pahierai et à mé assebin. Vo z'atteindo au premi que sé mariéra. Monsu lo Tsatélain, dit lo plie villio dei valet, vo no z'ai mena trau dru. Kaise té, te dio, tserpisou ! lei se lo Tsatélain, que vin-to mé pior-na ? lé té qu'a eintserraihi ti stau galabontein ; t'i adé lo premi po féré la metzance et lo derrai quan fo féré oquié dé bon. Valet ! vo paude vo reteri ; et

profitadé dé la leçon ; me mouso que lé prau bouna et que le vo fara veni l'échein por n'otro iadzo.

Du lors ia bein z'u dei z'épau dein noutron veladzo ; sliau quan voliu féré dansi, l'an fai ; sliau que n'an pas voliu, lé valet n'an pas budzi.



La Confrérie des Vignerons, dit l'*Observateur du Léman*, a fait vendre aux enchères publiques, dans le hangard derrière la douane, un certain nombre d'attributs et d'objets qui ont servi pour les décors de la fête. Les amateurs étaient nombreux, malgré la pluie, et comme chacun tenait à emporter un souvenir de la brillante fête, les thyrses, les tambourins, les houlettes, les gourdes, les seilles, les brantes et autres outils aratoires ont été enlevés rapidement. Le char de Bacchus s'est vendu fr. 500, prix que nous estimons être très-inférieur à la valeur réelle de la richesse des décors et du travail qu'il a coûté. Ceux de Cérès et Palès sont encore à vendre.

Nous avons remarqué un certain nombre de halberdes avec sabres et ceinturons invendus, les magnifiques corbeilles de fruits et de fleurs, portés en tête de chaque troupe, les toiles aux écussons des communes des districts voisins, la grappe de Canaan véritable œuvre d'artiste.

La Confrérie se propose de faire de nouvelles mises, mardi prochain, 22 courant.



L'*Estaffette*, qui a la prétention de donner des leçons à chacun, paraît avoir été très sensible à la réponse que nous lui avons adressée samedi dernier. Elle nous consacre encore quelques lignes tirées par les cheveux qui trahissent un secret dépit, un singulier embarras. Battue sur tous les points et ne sachant que dire, elle ne trouve d'autre moyen de sortir de cette impasse qu'en narguant nos articles qu'elle a l'air de regarder en pitié, seule ressource de ceux qui sont à bout d'arguments. Cette plume distinguée a cru faire merveille en nous lançant des banalités de cette force, répétées à satiété :

« Pauvre Conteure, qu'es-tu donc devenu ? »

Puis, appelant l'attention sur notre précédent numéro, elle dit encore : « Nous nous en rapportons au verdict de quiconque ne confond pas l'esprit avec la goguenardise. » Aimable *Estaffette* ! si tu veux nous gratifier de tes élucubrations, fais - le du moins en bon français, dis : *goguenarderie*. Prends la peine, pour ne pas tronquer les mots, ou d'ouvrir ton dictionnaire ou de retourner à l'école.

Enfin, lecteurs, pour mieux juger de la valeur de sa réponse, lisez - la, si toutefois vous pouvez la retrouver au milieu de tous les contes bleus que la petite commère vous a servis durant la huitaine, et si cette feuille éphémère, qui disparaît assez rapidement de la scène, n'est pas déjà allée où vont bien des choses. Cependant vous avez encore la chance de retrouver celle du 12 courant collée à quelque vieille fenêtre, car, nous le remarquons depuis longtemps, on remplace volontiers les vitres cassées avec l'*Estaffette*. C'est là sa glorieuse destinée....

Et malgré ce qui vient d'être dit, nous n'en voulons pas à cette pauvre feuille : dans cette polémique comme dans